



Procès-verbal de la réunion du bureau du 8 Avril 2024

Le huit avril deux mille vingt quatre à 19h45, au Stade Intercommunal du Pays de Fayence, 690 Chemin de la Garelle 83440 Fayence, s'est réuni le bureau et du Comité de direction ci-après relaté.

Sont présents : Thierry PEDRAZZOLI Président, Julien BOGIRAUD Trésorier, Jonathan DELGRANGE, David DERASSE, Florian DACBERT, Jérémy DI NOTA, membres du Comité.

Invitée : Cynthia BOGIRAUD, en qualité d'aide au secrétariat

Absent non excusé : Emilie SPICQ, Secrétaire

_____ Thierry PEDRAZZOLI, préside la séance.

_____ Cynthia BOGIRAUD, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Il rappelle que le bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Présentation de l'arrêté comptable de mi-saison
 - Equipe éducative
 - Équipements 24/25
 - Investissements de fin de saison
 - Evénements de fin de saison
 - Préparation Assemblée générale
 - Point sur demande de subvention Communauté de commune + FAFA
 - Validation budget primitif 24/25
 - Secrétaire par intérim
- Questions diverses.
- Pouvoirs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Première résolution _____ Présentation de l'arrêté comptable de mi-saison

L'arrêté comptable de mi saison a été demandé par le trésorier. Nous avons donc une vue très précise des comptes au 31-12-23. L'expert comptable a félicité le Club et ses bénévoles pour le résultat plus qu'encourageant après ces deux années difficiles.

L'évolution la plus spectaculaire est sur le poste Licence, vient ensuite la poste buvette.

Nous avons la certitude que le mode de gestion 2021 et 2022 a laissé place à beaucoup de gratuités voire de vol des liquidités.

De par cette supposition, nous avons dû démarrer la saison 23/24 avec grande rigueur administrative et financière, nous remercions les bénévoles pour leur engagement car le résultat est là et nous pouvons d'ores et déjà projeté que la saison sera clôturée avec un bilan positif.

Pour information :

Déficit saison 22/23 : - 8246€

Analyse du déficit :

- Trop de dépenses en équipement Nike : plus de 84000€ sur 2 saisons avec un stock résiduel de 6000€
- recettes buvette trop basses par rapport aux achats : vol de liquidités, trop de gratuités, vol de

denrées

- 2 équipes séniors coûteuses en frais d'Éducateur, arbitrage et amendes cartons rouges et jaunes

Les comptes en détail au du 01/06/23 au 31/12/2023 :

> Détail des Entrées au 31/12/23 :

- Buvette : 18674

- Licences : 60807

Le club est toujours en attente de paiements de licences : 6725€

17 Licences séniors impayées : soit 3720€ en attente de règlement

10 licences séniors partiellement payées : soit 1185€ en attente de règlement

1 licence vétérans/Séniors impayée : 220€ en attente de règlement

5 licence jeunes impayées : 880€

6 licences jeunes partiellement payées : 720€

- Stage : 5425

- Sponsors : 11662

- Subvention Communauté de communes : 35000

Cette année, nous avons un nombre de licenciés record. 448 incluant les dirigeants, vs 254 la saison dernière.

< Détail des Sorties au 31/12/23 :

- Achats buvette : 12983

Les stocks sont gérés avec une grande attention, les gratuités sont maîtrisées.

- Achats Équipements et matériel éducatif : 36305

Le club a choisi de passer à PUMA, avec un stock 0. Nous réduisons donc de plus de 6000€ les dépenses liées aux équipements cette saison, et évitons les 6000€ de stocks en fin de saison.

- District et Ligue (Licences, Arbitres officiels) : 9265

Poste difficile à maîtriser. Nous sommes tributaires de la facturation du District et de la Ligue.

Sous traitance stage : 648

- Pharmacie : 803

Tous les Éducateurs ont eu une trousse pharmacie à jour et complète, et la stade bénéficie d'un stock de produits de premier secours indispensable.

- Fournitures de bureau : 542

Investissements pour remettre le bureau en bon état de fonctionnement : Imprimante A3, plastifieuse A3.

- Petites fournitures : 686

Cartouches encre, papier, enveloppes....

- Entretien : 971

- Assurances diverses : 150

- Commissions cartes SUMUP : 115

- Honoraires comptables : 1067

- Indemnités arbitres séniors : 299

- Indemnités arbitres jeunes : 40

- Frais kilométriques séniors : 4602

- Frais kilométriques jeunes : 6589

- Frais engagements : 380

- Frais télécoms : 409

Le contrat a été revu avec Orange. Nous avons un ancien contrat ADSL pour 122€ TTC par mois, avec internet uniquement.

Nous avons désormais un forfait fibre : Internet, TV, mobile pour 72€ TTC par mois.

Le club est équipé d'un mobile.

Un don de smartphone a été fait par Cynthia BOGIRAUD.

- Frais postaux : 6

- Frais bancaires : 144

- Formation : 760

- Primes et gratifications : 760 (le club doit questionner sur ce poste comptable à savoir ce qui est attribué dans ce compte comptable) - il semblerait que ce soit les amendes payées au district pour les cartons rouges, cartons jaunes, feuilles de match envoyées en retard, feuilles de convocations envoyées en retard.

Résultat du 01/06/23 au 31/12/23 : +53653€

Prévisionnel qui reste à décaisser du 01/01/24 au 31/05/24 : 44425€

Détails :

Achats de marchandises buvette : 9000€

Achat de matériel chez Trophées Sports : 2500€

Achats Trophées tournois : 1500€

District et Ligue : 10000€

Frais kilométriques éducateurs : 12500€

Orange : 504€

Comptable : 1084€

Assurance : 1057€

Frais bancaires : 280€

Amendes / Arbitrage : 3000€

Sous-traitance Stage Printemps : 2800€

Prévisionnel des entrées du 01/01/24 au 31/05/24 : 25400€

Détails :

Loto de février : 3500€

Stage de printemps : 7200€

5 journées de Tournois du FCPF : 14000€

Sponsoring Trophées tournois Crédit agricole : 700€

Solde prévisionnel selon les dépenses et entrées ci dessus : du 01/01/2024 au 31/05/2024 : -19025€

solde au 31/12/23 : 53653

Solde prévisionnel de fin de saison au : 34628€

Le Comptable félicite le Club pour ce résultat.

Le résultat tient compte du déficit de la saison passée.

Le résultat correspond aux fonds disponibles sur le compte courant et le compte livret, déduction faite des encours de paiements.

La gestion doit donc rester précise pour conserver l'avance financière qui permettra des investissements de fin de saison et la révision de certains postes sur le saison prochaine grâce au report à nouveau de la trésorerie.

Le Comité Directeur remercie l'ensemble des acteurs ayant concouru à la création de ce résultat. Ces 4 premiers mois d'efforts ont payé.

La saison va pouvoir se poursuivre avec plus de souplesse.

Nous rappelons que le Comité ne perçoit aucune indemnité en compensation du temps accordé à la gestion du Club.

Les comptes sont validés par le Comité à l'unanimité

2. Seconde résolution _____ Equipe éducative

Comme chaque année, nous sommes à la recherche d'éducateurs bénévoles.

Certains Educateurs souhaitent arrêter, d'autres sont encore indécis.

Les catégories qui auront des besoins en éducateur de façon certaine :

- U6
- U9
- U11 : 1 éducateur + 1 assistant : un papa semble intéressé
- U12
- U16

Nous devons finaliser les effectifs pour juin, afin de :

- passer commande pour les tenues
- organiser une journée de cohésion/formation à la rentrée
- budgétiser les formations officielles et réserver les sessions

Nous recherchons également un Directeur Technique afin d'apporter de la qualité et de la cohésion autour du projet sportif qui sera présenté pour la saison prochaine.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième résolution _____ Équipements 24/25

Le partenariat avec Trophées sports mandelieu est reconduit.

Il a été demandé un devis pour les équipements 24/25

Le pack sera constitué de :

- 1 short
- 1 paire de chaussettes
- 2 maillots d'entraînement
- 1 bas de survêtement
- 1 veste de survêtement

La composition est identique pour les enfants et les adultes.

Le Club prévoit un pack complémentaire pour les gardiens :

- 1 pantalon avec renforts
- 1 paire de gants : budget 20€

Le joueur pourra prendre une paire de gants sur un budget supérieur, Trophées sports facturera la différence, déduction faite des 20€ pris en charge par la Club.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Quatrième résolution _____ Investissements de fin de saison

Sur conseils du Cabinet comptable, le Club peut prévoir des investissements :

- Minibus en leasing
- Matériel buvette
- Matériel sportif

> Dépense immédiate avant la fin de saison :

- Attribuer une enveloppe par catégorie pour une sortie cohésion de fin d'année, équipes jeunes :

Foot à 5 : 10€ par licencié

Foot à 8 : 12,5€ par licencié

Foot à 11 : 15€ par licencié

- U6 : 24 licenciés : 240€

- U7 : 20 licenciés : 200€

- U8 : 32 licenciés : 320€

- U9 : 29 licenciés : 290€

- U10 : 35 licenciés : 438€

- U11 : 26 licenciés : 325€

- U12 : 35 licenciés : 438€

- U13 : 31 licenciés : 388€

- U14 : 18 licenciés : 270€

- U15 : 21 licenciés : 315€

- U17 : 23 licenciés : 345€

- U13F : 27 licenciées : 338€

Les Éducateurs en charge de la catégorie devront faire une demande au Comité, devis à l'appui, pour valider la dépense et paiement de l'activité. Le club rembourse dans la limite du budget attribué à la catégorie.

Montant total de l'enveloppe : 3907€

Enveloppe séniors : pas d'attribution aux vues des licences impayées.

> les investissements suivants sur la saison prochaine grâce au report à nouveau :

- Envisager un ou deux minibus en propre

Faire une demande de devis pour le minibus :

* Volksawwaggen cannes : partenaire officiel FFF, subvention la plus haute avec le dispositif FAFA Transports

* Renault Fayence : Gilles DIEULEVIN, gérant du garage, vétéran au Club

* Renault Cannes : Lionel CADEC, sponsors U14, qui a un partenariat avec son entreprise

Cet investissement a un impact sur le budget 24/25, il faudra donc prévoir des sponsorings d'encarts publicitaires sur le Minibus du Club, si le club investit sur ce poste.

Investissement prévisionnel en leasing : mensualité de 600€

Investissement prévisionnel en achat d'occasion : 20000€

- Augmenter les indemnités kilométriques des Éducateurs sur la saison 24/25.

En effet, le coût du carburant, des autoroutes, et de l'entretien des véhicules sont en constante augmentation.

Nous souhaitons apporter plus de confort aux éducateurs bénévoles.

Coût prévisionnel sur 9 mois : 10500€

- Location de minibus électrique :

Discussions en cours avec le partenaire Agilauto pour voir comment nous pourrions facilement louer et dans quelles conditions tarifaires.

Coût annuel : 3000€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité pour les enveloppes équipes jeunes, et sous réserve de la validation du Budget primitif étudié à la prochaine réunion et le vote du budget à l'AG pour les investissements en report à nouveau.

5. Cinquième résolution _____ Evénements de fin de saison

Le Comité propose une fête de fin de saison, à l'occasion des 25 ans du Club, le vendredi 21 Juin 2024.

Jeux pour les enfants dès 18H00

Repas, sur réservation, à prix coûtant : Paëlla faite maison. Un prestataire est réservé. Le repas comprendrait : apéritif, plat, fromage, dessert, ¼ de vin, café : tarif à calculer définitivement au moment de lancer les inscriptions, le club souhaitant ne pas dépasser les 18/20€ par personne. Le Club offre : apéritif, jeux pour les enfants, animation musicale, sécurité.

A faire :

- finaliser le contrat de l'agence de sécurité
- réserver les jeux gonflables
- confirmer le DJ
- déclaration SACEM
- déclaration Mairie
- organiser la livraison des tables prêtées par la Mairie de Callian

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Sixième résolution _____ Préparation Assemblée générale

Reporté à la prochaine réunion

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Septième résolution _____ Point sur demande de subvention Communauté de commune + Fafa

Cette année, le FCPF sollicite la Communauté de commune pour un montant de 55000€ Le calcul fait au prorata de la subvention accordée la saison en cours et du nombre de licenciés qui a évolué.

Le secrétariat a relancé par mail Monsieur GANDINO la Communauté de commune à propos de la subvention demandée pour la saison 24/25 en date du 08/04/2024.

Il en réfère à ses supérieurs pour nous apporter une réponse prochainement.

Nous devons attendre de connaître le montant définitif de la subvention 24-25 accordée pour fixer le budget primitif à présenter au votre de l'AG.

La saison dernière, nous avons eu la réponse fin avril.

En lien avec les possibilités d'investissements de fin de saison, le Comité a fait une demande de renseignements auprès du District pour le dispositif Fafa Transport, dans l'objectif d'acquérir un ou deux minibus.

Le district a pris note de notre mail et doit nous faire une réponse prochainement.

Le dispositif Fafa permettrait une subvention à hauteur de 30% minimum du prix du Minibus. Cette aide est non négligeable. Nous attendrons donc la réponse du district avant toute décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8. Huitième résolution _____ Validation budget primitif 24/25

Le budget primitif de la saison 24-25 sera présenté lors de la réunion de mai, en vue de la préparation de l'AG du 1er Juillet 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9. Neuvième résolution _____ Secrétaire par intérim

Emilie SPICQ, actuelle Secrétaire élue, nous a fait part de son souhait d'arrêter ses missions, pour des raisons personnelles.

Vu les Statuts, et en raison de trois absences consécutives, elle est considérée démissionnaire.

Cynthia BOGIRAUD, support au secrétariat depuis le début de la saison, s'est proposée comme secrétaire par intérim, jusqu'au vote de l'Assemblée générale du 01/07/24.

Le Comité directeur propose donc le poste par intérim à Cynthia BOGIRAUD, qui l'accepte, jusqu'à la prochaine AG.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10. Questions diverses

Qu'en est-il des personnes qui ne sont pas à jour de leur cotisation au 30 avril 2024 ?

Les licenciés en défaut de paiement total ou partiel au 30/04/24, malgré une relance par mail, seront en conflit avec les statuts de l'association.

Ils sont donc radiés et ne peuvent donc prendre part aux votes de l'assemblée générale du 01/07/24.

Par ailleurs, si le licencié en faute demande une licence pour la saison 24/25, le Comité Directeur demande que le solde de la saison 23/24 soit réglé ainsi que le paiement de l'intégralité de la cotisation au moment de la demande de licence.

Le manque à gagner sur la saison en cours est considérable, le Club sera donc inflexible.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 50.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Prochaine réunion le Lundi 13 mai 2024 à 19h30.

Le président de séance

Thierry PEDRAZZOLI

Le secrétaire de séance

Cynthia BOGIRAUD